L’arabe première langue minoritaire utilisée dans les services publics grâce à la Charte ? Par Jeanlg75

écrit par Jeanlg75 | 30 janvier 2014

En fait ce projet de ratification des lois Européennes permettra à des régions comme Le Nord Pas de Calais d’enrichir leur patrimoine de langues régionales. Ainsi, en plus du “Chti” ou langue Picarde et le “Flamand” ou Dunkerquois, avec cette charte, l’Arabe deviendra aussi langue régionale.

Après tout si l’INSEE déclare qu’en 2007 il n’y avait que 183 000 personnes nés à l’étranger mais résidant en France, cette statistique n’inclut pas pour autant les femmes et les enfants (regroupement familial) qui, eux, sortent des statistiques “immigrés” ou étrangers” puisqu’ils ne sont pas soumis aux mêmes statuts que “travailleurs étrangers” ou “immigrés”. On peut estimer que si 183 000 adultes sont mariés à une femme et ont deux enfants (à minima) on a tout de suite 550 000 personnes parlant Arabe, soit 24 % de la population du Nord pas de Calais !

Qu’en est-il en 2014 ? Qui s’opposera, à Marseille, à ce que

l’Arabe vienne s’ajouter à celui de l’Occitan en tant que langue régionale ?

Dans le 101 ième département Français, Mayotte, l’Arabe est officiellement une langue régionale.Pour pousser le raisonnement à l’échelle nationale, si 18 à 25 % de la population parlent couramment l’Arabe et le pratiquent tous les jours, ne devient t-elle pas, de facto, première langue régionale en France ?

Les effets de bord pervers de la charte des langues régionales, obligent tous les bien-pensants à faire le même raisonnement. Cette statistique ethnique, qui ne porte pas son nom, doit-être pourtant réalisée pour estimer les conséquences financières, culturelles et électorales avant de signer ce “blanc seing” à tout ceux qui veulent, souhaitent et travaillent à la conquête de la France.

Les prochaines élections Communales, Européennes et Présidentielle seront-elles autant de bataille de Poitiers ?

Jeanlg75